

Écoles territoriales d'art : courrier des présidents à R. Abdul-Malak « sur la situation dramatique »



© Ville de Dax

« Nous alertons depuis des mois les autorités sur la situation dramatique des 35 établissements territoriaux d'enseignement supérieur de l'art et du design constitués depuis 2010 en EPCC (Établissement public de coopération culturelle) (Établissements publics de coopération culturelle) », écrit une délégation des présidentes et présidents des écoles supérieures d'art et design territoriales, dans un courrier à Rima Abdul-Malak, ministre de la culture, le 02/03/2023.

Ils sollicitent un rendez-vous avec la ministre, « devant l'urgence de la situation », et alors que « les étudiants se mobilisent, certaines écoles sont occupées, la tension monte ».

En septembre 2022, la délégation avait déjà écrit à la ministre pour demander la mise en place d'une concertation nationale sur le financement et l'avenir des écoles supérieures d'art et design dont elle a la tutelle. « Ces inquiétudes n'ont manifestement pas suffisamment ému Rima Abdul-Malak pour qu'elle nous propose une date de rencontre ! », écrivent-ils.

« Si ces établissements délivrent des diplômes nationaux valant grade de licence et de master, ce sont pourtant les collectivités territoriales qui les financent à hauteur de 90 %. Cependant, elles ne peuvent plus porter seules ces établissements. Au fil des années, la contribution financière de l'État n'a cessé de se dégrader, creusant un écart de traitement entre nos 35 écoles territoriales et les 10 écoles nationales qui pourtant délivrent les mêmes diplômes. »

Ils estiment le besoin pour ces écoles à 11 M€ annuels supplémentaires. « Mais pour nos écoles, l'urgence est pressante depuis 2022 : un fonds d'urgence de 7 M€ doit être octroyé dès que possible. »

« Un enseignement supérieur public de l'art et du design à deux vitesses »

Dans leur courrier, la délégation des présidents et présidentes de ces 35 écoles territoriales d'art pointent « la mise en place et le maintien délibéré d'un enseignement supérieur public de l'art et du design à deux vitesses ».

- « Depuis une décennie, les dotations de l'État à nos établissements territoriaux ont subi une baisse drastique à euros constants de 14 %, alors que l'État a su compenser l'inflation pour les écoles nationales. En outre, la clef de répartition de cette participation financière aux

écoles territoriales est opaque et inéquitable ;

- depuis deux décennies, le statut des professeurs (~~PEA (Plans d'études amont)~~) aurait dû être réformé au regard des missions des EPCC. Les multiples rapports du ~~Hcéres (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur)~~, de la Cour des comptes, du Parlement, etc., qui alertaient sur ce retard dans la réforme, n'ont pas fait bouger l'État ;
- aucun dispositif de compensation n'existe pour financer l'exonération des droits d'inscription des étudiants boursiers de nos établissements. Cet automne 2022, le Gouvernement a même retiré l'amendement adopté par l'Assemblée nationale et le Sénat visant la mise en place de cette exonération ;
- les écoles territoriales sont maintenues dans l'angle mort des politiques publiques : exclues des aides d'urgence lors de la crise sanitaire, évincées des dispositifs d'aide dans le contexte de la crise énergétique, écartées des mécanismes de compensation liés à l'augmentation du point d'indice de la fonction publique, etc. »

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »